

# LA MORT CHEZ LES DAZA DU NIGER

Catherine BAROIN

## RÉSUMÉ

Les Daza du Niger, pour enterrer leurs morts, se conforment aux préceptes de l'islam adoptés depuis longtemps par toutes les populations pastorales de la zone saharo-sahélienne. Ces rites tranchent, par leur sobriété, avec la richesse de ceux qui s'observent chez les populations animistes du sud du bassin du Tchad. Pour les interpréter, on ne peut que se référer aux grilles classiques d'analyse des rites de passage.

*Mots-clés* : Daza, funérailles, islam, religion.

## ABSTRACT

### DEATH AMONG THE DAZA OF NIGER

To bury their deads, the Daza of Niger follow the islamic rules which were adopted a long time ago by all the pastoral peoples of the saharo-sahelian zone. These sober rites stand in sharp contrast with the very elaborate ones which can be seen among the animistic populations of the southern Chad basin. Their interpretation refers to the classical analysis of rites of passage.

*Keywords* : death, burial, Daza, Niger, Tubu, Islam.

\*

\* \*

L'opposition assez vive qui s'observe, dans le bassin du Tchad, entre les populations du nord, pastorales, nomades et islamisées et celles du sud qui vivent surtout d'agriculture et sont, pour nombre d'entre elles, encore animistes, se retrouve comme on pouvait s'y attendre dans le domaine des rites funéraires. Chez les Daza du Niger, musulmans, éleveurs de bovins et de dromadaires à la limite sud du désert, au nord-ouest du lac Tchad, le hasard me rendit bien vite témoin d'un décès.

5 décembre 1971

Wozina, sœur du chef du campement et mère de sept enfants, a accouché ce matin d'une petite fille. Mais elle est bientôt prise de vertiges et de nausées. Après l'avoir allongée sur le flanc, on lui introduit la tête dans un mortier pour remédier au vertige. Des brins de doum (dōo s o) lui serrent le haut des bras, des coudes, les chevilles et le dessous des genoux. A l'aide d'une théière, une voisine lui fait boire tour à tour divers breuvages. D'abord c'est de l'eau de gwo r (y i gwo r). Il s'agit d'un mélange d'eau (y i) et de gousses pilées d'*Acacia arabica* (gwo r) -ces mêmes gousses qui servent à tanner les peaux. Ensuite la malade avale de l'«eau noire» (y i y a s k o), eau de rinçage des tablettes de bois sur lesquelles ont été écrits des versets du

Coran à l'encre noire, puis de l'«eau blanche» (y i c o w), mélange de petit lait et de farine de mil crue, donné en remède contre les vertiges. La patiente, pour vomir, enfonce ses doigts au fond de sa bouche. On fait brûler auprès d'elle des bois odorants achetés au marché (o l u d e t j a o) dont la fumée répand sous la paillotte une odeur d'encens. Contre les vertiges et les maux de cœur encore, un liquide blanc est versé dans son nez. C'est un mélange de petit lait et de petites graines noires (w o l o) achetées au marché. Son visage est rafraîchi avec de l'eau, puis on lui fait boire un mélange d'eau et de petit lait. Les femmes incessamment la questionnent sur son état.

Quatre lettrés (m a a l l a a) entrent sous la paillotte et prononcent des prières sur la malade en faisant «put ! put !» dans sa direction après chaque phrase, tandis qu'une chèvre est égorgée à l'extérieur. L'une des femmes commence à creuser un trou derrière la malade : en effet, lorsqu'une accouchée souffre de vertiges et de maux de ventre, un remède habituel consiste à la placer dans un trou, assise sur les talons et les mains sur les genoux, puis à la recouvrir de sable jusqu'au cou. Mais Wozina est trop mal en point pour que l'on ait recours à ce traitement. Le trou est abandonné.

Contre les nausées toujours, on lui fait boire de l'eau pimentée, mélange de farine crue, d'eau, de petit lait et de beaucoup de piment. On l'oblige encore à ingurgiter du petit lait, à respirer des parfums. Le Coran est suspendu au-dessus de sa tête et un talisman coranique (m o s k o r) noué dans ses cheveux. Pleines de sollicitude, les femmes font boire à la malade une boisson nouvelle sitôt qu'elle a vomi la précédente. Quatre hommes sont venus prier et beaucoup de femmes sont entrées dans la paillotte. Une grande natte (k o f u r) a été dressée devant le lit pour permettre la présence simultanée de deux lettrés et de leurs belles-mères. La *fatiha* est prononcée. Puis les hommes s'en vont ainsi que la plupart des femmes. Vers minuit je retourne sous ma tente.

A deux heures du matin, nous sommes réveillés par des pleurs et des cris perçants. Ils proviennent d'un groupe de femmes et d'enfants assis à l'entrée de la paillotte de Wozina. Ces cris de mort, aigus, sont abominables. Nous entrons. Il y a beaucoup de femmes et d'hommes à l'intérieur, autour de la mourante. On cherche à fermer ses yeux qui restent ouverts, on passe le doigt sous ses narines pour sentir si elle respire encore, on lui prend les poignets, tâte les tempes, remonte la mâchoire inférieure pour que la bouche ne reste pas ouverte. Après la mort, tous se retirent peu à peu. Je me fais chasser par l'une des trois femmes d'âge mûr qui, seules, restent à l'intérieur avec la morte.

Quelque temps plus tard, l'une de ces trois femmes m'invite à revenir sous la paillotte «car il fait froid dehors». Beaucoup de femmes s'y trouvent déjà. Le corps est allongé par terre le long du lit côté nord, la tête vers le sud (comme plus tard dans la tombe). Il est roulé dans une couverture et recouvert d'un tapis de peaux de chèvres (d e l a y). Seuls les cheveux dépassent. Deux vieilles en défont les tresses. Pour un homme on raserait le crâne. Inlassablement, le corps est massé, les bras et les jambes pliés et dépliés pour éviter leur raidissement. En effet, le corps doit rester souple jusqu'à l'enterrement, qui n'aura lieu qu'en fin de matinée. Contre le

raidissement aussi, du beurre fondu a été versé, à deux reprises, dans le nez de la défunte. Ces opérations sont accompagnées, longtemps, de pleurs et de chants funèbres. Puis le calme se fait peu à peu. La fille aînée de Wozina, qui pleurait toujours au dehors, est ramenée à l'intérieur par une vieille parente qui lui met la main sur la bouche et la gronde : «à quoi bon pleurer ?». La paillotte est remplie de femmes couchées par terre ou sur le lit, souvent avec un enfant en bas âge. Elles y resteront jusqu'au matin tandis que deux vieilles femmes continuent de masser le corps de la morte, de plier et déplier ses membres. Cependant, un homme est parti à cheval vers un campement au sud pour annoncer le décès, tandis qu'un autre à dos de chameau vers le nord accomplissait la même mission. Il importe en effet que l'assistance soit nombreuse à l'enterrement.

A l'aube, un homme de la famille a pris les mesures de la morte avec une corde et s'en est allé avec trois autres hommes creuser la tombe. L'emplacement est choisi de préférence à proximité d'autres tombes. Il peut y avoir autour d'un campement plusieurs sites mortuaires, dans des zones broussailleuses, car les branches d'épineux sont utilisées pour recouvrir les tombes en prévention des prédateurs. L'orientation par rapport au campement est indifférente et la distance peut être assez faible. Dans le cas présent elle n'excède pas une centaine de mètres.

L'emplacement retenu est balayé et un rectangle tracé sur le sol, de guère plus d'un mètre de large et de longueur suffisante, en direction nord-sud. Au moyen d'une pelle ce rectangle est creusé sur une profondeur de 50 cm environ, puis un second trou de moindre largeur (35 cm) est creusé au fond du premier sur le côté est. C'est là que viendra loger le cadavre, à une profondeur totale d'un mètre environ. Le sable tiré du trou est versé sur les côtés est et ouest de la tombe. Des branches de bois d'un mètre de longueur sont rassemblées et posées au nord du trou, de même que des tiges fraîches de *gĩĩĩ* (*Panicum turgidum*). Un homme apporte la paille d'une vieille paillotte effondrée et deux femmes déposent sur place leurs canaris d'eau.

Cependant on procède à la toilette mortuaire. Dans un espace intérieur limité, sous la paillotte, par une natte et une couverture, à l'abri des regards, de vieilles femmes font une première toilette mortuaire : au-dessus d'un trou creusé dans le sol de l'habitation, elles lavent à l'eau chaude tout le bas du corps, depuis les hanches. En même temps, un abri provisoire est construit au dehors près de l'entrée de la paillotte, du côté nord-est. Dans cet abri la vieille esclave de la famille qui procèdera à la toilette mortuaire a creusé un trou qu'elle a recouvert de tiges de *gĩĩĩ* (*Panicum turgidum*). Un groupe de femmes est assis près de la paillotte de l'autre côté de l'entrée, au sud-est. Un paravent installé entre elles et le seuil de l'habitation masque les opérations à leurs regards. Les hommes, pour leur part, sont absents à l'exception de deux vieillards qui, près d'une tente voisine, cousent le linceul de percale blanche ainsi que le gant utilisé pour les dernières ablutions.

Les femmes qui président à la première toilette mortuaire enveloppent le corps de son vêtement puis d'une couverture et le portent dans l'abri au dehors. Aussitôt une couverture est abaissée pudiquement sur l'entrée de ce lieu où sont prodigués les derniers soins. Un savon, un canari d'eau chaude,

le linceul et le gant de percale sont introduits dans l'abri. Le gant est noué à la main gauche de la morte pour qu'elle fasse ses ultimes ablutions (lavage du sexe et des fesses) puis il est jeté dans le trou. Le corps est lavé au savon et à l'eau chaude, parfumé, puis revêtu de vêtements propres. La tête est couverte d'un mouchoir de tête noué sous le menton. La dépouille ainsi propre et vêtue est introduite dans le linceul, lequel est roulé dans une natte.

A l'extérieur de l'abri, les hommes fabriquent un brancard de fortune à l'aide de trois poteaux et de cordes. Ils placent dessus une natte rectangulaire préalablement mouillée et apportent cette civière auprès de l'abri. Le corps y est placé. Les hommes prononcent la prière *zeker* puis emportent le cadavre en cortège vers la tombe, suivis de trois femmes portant chacune un canari d'eau. Les autres femmes, qui restent sur place, reprennent alors à grand bruit leurs pleurs et leurs chants funèbres. Dès le départ des hommes, l'abri ayant servi à la toilette mortuaire est démonté.

A quelque distance de la tombe, les hommes posent le corps sur le sol dans le sens nord-sud, la tête vers le sud. Ils s'alignent à son côté, à l'ouest, et prononcent à trois reprises, debout, la prière *jenεεza*. Le corps est ensuite porté près de la tombe, côté est, et introduit au moyen de cordes dans la partie la plus profonde du trou, la tête vers le sud. Les morceaux de bois préalablement rassemblés sont placés latéralement dans la partie la moins creuse de la tombe, formant l'armature d'un toit au-dessus du corps. Cette armature est recouverte des deux nattes, celle dont était enroulé le cadavre et celle qui formait le brancard. Du sable mouillé de l'eau des canaris est versé sur ces nattes, puis les tiges fraîches de *gĩĩi* (*Panicum turgidum*) et la paille grise d'une vieille paillote désaffectée, placées en attente au nord de la tombe, sont disposées par dessus. Ces végétaux, à leur tour, sont couverts de sable mouillé pris du côté est de la tombe, puis de sable sec pris sur le côté ouest.

Le lettré musulman le plus réputé s'accroupit au sud de la tombe tandis que les autres hommes font de même tout autour. Le lettré saisit une hache à deux mains et la passe à son voisin vers l'est, laissant traîner le fer de la hache sur le sable. Passée ainsi de mains en mains, cette première hache fait trois fois le tour de la tombe, suivie d'une seconde. L'objectif de cette opération est de protéger la sépulture des hyènes et des vautours. Dans le même but, cette dernière est recouverte de branchages épineux par trois des assistants tandis que les autres hommes, toujours accroupis, prononcent la *fatiha*. Tous ensuite reviennent au campement où des préparatifs culinaires ont déjà commencé.

Les hommes s'accroupissent en groupe auprès de la tente voisine de l'habitation de la morte. Ils prononcent plusieurs prières puis viennent présenter leurs condoléances aux parents les plus proches de la défunte. La formule consacrée est « *ina ... dina* ». Puis chacun va de son côté. Une très vieille femme, chez la morte, confectionne des boulettes à base de farine de mil crue et d'eau qu'elle donne ou fait porter à chaque femme présente dans le campement. Cette distribution est répétée lors des cérémonies commémoratives ultérieures (*sadaga*). Elle rappelle celle qui se produit à l'occasion des mariages (Baroin 1985 : 314 et 318).

Les visiteurs depuis le matin sont arrivés de plus en plus nombreux. Ils se répartissent par groupes d'hommes ou de femmes entre les diverses tentes du campement. Comme les capacités d'hébergement sont insuffisantes, une tente supplémentaire est montée à leur intention. Regroupés ensemble, les lettrés psalmodient des versets du Coran. Cependant les préparatifs du repas mortuaire vont bon train. La famille de la défunte y pourvoit pour l'essentiel. Une chèvre est égorgée, des beignets de mil (*jogora*) sont préparés ainsi que les plats de mil (*t i i*) habituels. Partout on boit le thé.

En fin d'après-midi un groupe d'hommes repart à cheval vers un campement voisin tandis qu'un petit groupe de femmes venues de plus loin s'approche à dos d'ânes. Les cris de deuil et les chants funèbres reprennent à leur arrivée. A la tombée de la nuit, les hommes sont nombreux à se rassembler pour prier dans l'enclos d'épineux qui tient lieu de mosquée, lequel est vide d'habitude.

Les visiteurs se suivent ainsi, par groupes le plus souvent, pendant cinq jours et les quantités de nourriture préparées pour eux sont énormes. A chaque nouvelle visite, les femmes entonnent brièvement des chants funèbres d'une grande beauté. Mais elles poussent surtout leurs cris rituels de deuil, très aigus, et sinistres à vous glacer les veines. Aussi, à mesure que les uns puis les autres repartent, ces cris se font plus rares et l'atmosphère peu à peu se détend.

Une première cérémonie commémorative (*sadaga*) a lieu en principe le septième jour après la mort. Dans le cas présent, elle est avancée au quatrième jour car le lettré qui préside la prière est pressé de repartir. Un veau est tué, et à nouveau de nombreux plats de mil sont préparés pour les visiteurs, ainsi que des beignets de mil (*jogora*) et des boulettes de farine de mil sucrée (*bololow*) à l'attention des femmes et des enfants. Une troisième cérémonie identique aura lieu quarante jours après la mort, puis une autre un an après le décès.

Lorsque c'est un homme qui meurt la cérémonie est identique mais ce sont des hommes, bien sûr, qui procèdent à la toilette mortuaire. La veuve, en signe de deuil, change de coiffure. Ses deux grosses nattes médianes sont remplacées par une seule, comme dans le cas d'un divorce, les fines nattes latérales qui ceignent d'ordinaire le pourtour de la tête sont défaites et remplacées par d'autres, moins nombreuses et plus grossières. Au bout de quarante jours la veuve reprend la coiffure habituelle des femmes mariées. En principe, elle ne porte aucun bijou d'argent avant son remariage.

Ces rites funéraires sont conformes aux préceptes de l'islam. En effet, le visage du mourant est tourné vers La Mecque, comme plus tard dans la tombe, son corps est lavé, revêtu de vêtements et (ou) d'un linceul, l'enterrement a lieu le jour du décès ou le lendemain, des prières sont dites près de la tombe, la terre n'est pas pressée sur le corps et un repas funéraire est offert (*Encyclopédie de l'Islam*, art. *Djanaza*).

Le rite malékite, qu'observent les Daza du Niger, précise qu'il faut laver le cadavre un nombre de fois impair et l'envelopper dans un nombre impair de vêtements. Il n'est pas certain, sur ce point, que la règle ait été respectée. Il

convient aussi, selon ce rite, de parfumer le mort (ce qui a été fait) et de le placer dans la tombe sur son côté droit, le visage tourné vers La Mecque, ce qui revient ici à placer la tête vers le sud. Telle est bien l'orientation adoptée. Les funérailles daza ne s'écartent du rite malékite que sur un seul point notable, celui des cris et lamentations qui sont en principe interdits (*La Risala*, chap. 20). Chez les Aza de la même région, où j'eus l'occasion d'assister à plusieurs enterrements, les chants de deuil et pleurs rituels n'ont pas toujours cours. Il est vrai que l'influence des lettrés musulmans est chez eux plus forte que chez leurs anciens maîtres daza. La réticence des lettrés envers ces pratiques traditionnelles s'oppose à l'attitude plus conservatrice des femmes qui continuent, malgré cette désapprobation, à entonner pour quelques minutes leurs chants funèbres lorsqu'elles arrivent en visite de condoléances.

La conformité des rites funéraires daza avec l'islam n'est pas surprenante, puisque ces pasteurs sont islamisés depuis plusieurs décennies. Cependant, lors de ces observations en 1972, les règles de l'islam n'étaient pas toutes observées avec la même rigueur. Notamment, l'obligation de la prière était encore assez peu respectée par les femmes.

Lorsqu'un groupe ethnique de culture non arabe se convertit à l'islam, les rites funéraires musulmans bien évidemment tendent à supplanter les coutumes antérieures. Celles-ci résistent de façon variable selon les cas. On observe parfois une «volonté de démarcation des conceptions d'inhumation islamiques», comme le note A. Holl dans les petites cités de la plaine au sud du lac Tchad à la période dite «islamique» (XVe-XIXe siècles) (Holl 1990 : 28). Dans le cas des Teda-Daza (qu'on appelle aussi Toubou), les coutumes qui prévalaient avant l'islam sont tombées dans l'oubli. Elles ont été, semble-t-il, très rapidement gommées par cette nouvelle religion. De façon très significative, Jean Chapelle écrivait à cet égard en 1957 :

*"Si, pour ce qui touche à la vie, les Toubou ne suivent que de loin les règles de la loi musulmane, il n'en est pas de même pour la mort..."*

*"Le mort appartient à Dieu et à l'Islam, et si ceux qui l'ensevelissent s'écartent parfois des règles, c'est par ignorance. Les plus pieux, les plus instruits dans la religion prennent possession du cadavre" (1957 : 300).*

Les éléments de comparaison disponibles, pour l'ensemble ethnique toubou en général, corroborent cette hypothèse. La conformité des rites funéraires à l'islam paraît aussi générale qu'ancienne chez ces pasteurs saharo-sahéliens. Les premières observations sur ce sujet nous sont fournies par Charles et Marguerite Le Cœur, à propos des Tédas du Tibesti en 1934 (Le Cœur 1950 : 166-167 et 202 ; Le Cœur 1955 : 199-200). Les pratiques funéraires décrites par ces auteurs ne diffèrent guère de celles relatées ci-dessus, qui furent observées beaucoup plus au sud, chez les Daza du Niger, presque quarante ans plus tard. Il n'est pas jusqu'à la formule d'expression du deuil qui ne soit identique : les visiteurs daza qui présentent leurs condoléances disent «ina...dina» tandis que selon Charles Le Cœur, au Tibesti, «on quitte la tombe en disant : yina dina» (Le Cœur 1950 : 167). Le sens précis de cette expression n'a pas été relevé. Il ne semble pas qu'elle soit empruntée à l'arabe, langue aussi ignorée des Tédas que des Daza.

Les Toubou ne sont pas la seule population saharo-sahélienne à avoir adopté d'emblée les pratiques funéraires musulmanes. Il en est de même des Touaregs, voisins occidentaux des Toubou et musulmans comme eux (Bernus 1981 : 147). Les sédentaires des oasis, tels les Kanuri de Fachi, sont dans le même cas (Fuchs 1989 : 272-277). Dans toute cette vaste région, l'islam a imposé ses rites mortuaires depuis longtemps. Au Wadaï, par exemple, ils étaient déjà respectés lors du passage de Nachtigal en 1873 (Nachtigal 1971 (4) : 194-195).

Par contre, dès qu'on sort du monde islamisé, dans le temps (voir les données de l'archéologie) ou l'espace (au sud du lac Tchad), les rites funéraires sont très différents ainsi qu'en attestent de nombreuses communications du séminaire Méga-Tchad sur «La Mort dans le bassin du lac Tchad» publiées ici (voir textes de David, Dumas-Champion, Jouaux, Paris, van Beek, van Santen, Sterner) ou des travaux antérieurs des mêmes auteurs, pour ne citer qu'eux (*cf.* bibliographie).

Penchons-nous pour finir sur l'interprétation que l'on peut donner des rites mortuaires islamiques tels qu'ils sont pratiqués par les Daza. La mort étant un passage par excellence, les rites mortuaires sont des rites de passage et leur interprétation suit la grille de van Gennep, complétée (pour ce qui concerne la mort) par L.V. Thomas dans son ouvrage *Rites de mort : pour la paix des vivants* (1985). Les rites funéraires islamiques (et daza) comportent donc les trois stades distingués par van Gennep dans tout rite de passage : séparation, marge, puis intégration.

Au stade de la séparation s'opère une sorte de maternage du mort : veillée mortuaire et toilette. Mais ce maternage n'a pour but que de mieux se séparer du défunt. Ainsi la toilette mortuaire a-t-elle pour objectif d'éliminer la saleté de la mort. Il s'agit de «rites purificateurs qui recouvrent des conduites d'évitement pour se protéger de la contagion de la mort» (Thomas 1985 : 126).

Le deuxième stade, celui de la mise en marge du mort, vise à le congédier de la communauté des vivants. Selon le schéma général, ce deuxième stade comprend en principe des rites de réclusion, des interdits et des sacrifices. Dans la cérémonie daza, l'aspect sacrificiel est le plus manifeste. Les sacrifices successifs, accompagnés de repas mortuaires pour les visiteurs qui viennent présenter leurs condoléances, permettent une «revitalisation collective compensatoire» (Thomas 1985 : 127) des survivants. La théâtralisation des émotions (chants et cris rituels de deuil) canalise les angoisses devant la mort et, par là, les allège. Aussi les manifestations spontanées non ritualisées de douleur sont-elles rapidement interdites : la fille de Wozina se fait gronder parce qu'elle pleure trop longtemps sa mère. Les rites de réclusion, dans le rituel daza, sont peu marqués. Le veuf doit simplement porter un turban, et la veuve adopte jusqu'à la levée de deuil une coiffure particulière. Le seul interdit mentionné ci-dessus porte sur les bijoux d'argent de la veuve. Mais il en existe d'autres qui n'ont pas été explicités tant ils sont évidents : aucune réjouissance ne peut avoir lieu dans

le campement frappé d'un décès, jusqu'à la levée du deuil. Les danses de jeunes filles n'auront pas cours et aucun mariage, bien entendu, ne sera célébré pendant cette période.

Enfin, la cérémonie commémorative qui prend place quarante jours après l'enterrement, à la suite de laquelle la veuve reprend sa coiffure habituelle, correspond à la phase finale des rites de passage, celle de l'intégration qui permet à chacun de retrouver sa place. Cette cérémonie est répétée un an plus tard, pour la dernière fois. La phase d'intégration s'opère donc dans le cas des rites mortuaires musulmans en plusieurs étapes.

En bref, il apparaît donc que les Daza du Niger, pour enterrer leurs morts, se conforment aux préceptes de l'islam adoptés depuis longtemps par toutes les populations pastorales de la zone saharo-sahélienne. Ces rites tranchent par leur sobriété avec la richesse de ceux qui s'observent chez les populations animistes du sud du bassin du Tchad. Pour les interpréter, on ne peut que se référer aux grilles classiques d'analyse des rites de passage.

CNRS, UPR 311, Meudon, France

#### BIBLIOGRAPHIE

- BERNUS E., 1981. *Touaregs nigériens : unité culturelle et diversité régionale d'un peuple pasteur*, Paris, ORSTOM (Mémoire de l'ORSTOM n° 94), 507 p.
- CHAPELLE J., 1957. *Nomades noirs du Sahara*, Paris, Plon, (réédition L'Harmattan, 1982), 459 p.
- DUMAS-CHAMPION F., 1989. "Le mort circoncis (Haute-Bénoué, Cameroun/Nigeria)", *Le deuil et ses rites*, *Systèmes de pensée en Afrique noire*, 9 : 33-73. *Encyclopédie de l'Islam 1960-1993*. Nouvelle édition, Leyde, Brill et Paris, Max Besson, 8 vol.
- FUCHS P., 1989. *Fachi, Sahara-Stadt der Kanuri*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, *Studien zur Kulturkunde* 90, 405 p.
- HOLL A., 1990. "Variabilité mortuaire et transformations culturelles dans la plaine péritchadienne", *Relations interethniques et culture matérielle dans le bassin du lac Tchad, Actes du IIIème Colloque Méga-Tchad, Paris, ORSTOM, (11-12 septembre 1986)*. Paris : ORSTOM : 13-31.
- LE CŒUR Ch., 1950. *Dictionnaire ethnographique téda*, Paris, Larose (Mémoire de l'Institut Français d'Afrique Noire, 9), 143 p.
- LE CŒUR Ch. et M., 1955. *Grammaire et textes téda-daza*, Paris, Larose (Mémoire de l'Institut Français d'Afrique Noire, 46), 394 p.
- NACHTIGAL G., 1971. *Sahara and Sudan*, vol. IV, *Wadai and Darfur*, traduit par A.G.B. Fisher et H.J. Fisher, London, Hurst & Co.
- La Risâla. Epître sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islam selon le rite malikite*, par Ibn Abi Zayd Al-Qayrawani, traduction française par Léon Bercher, Alger, Editions populaires de l'armée, 6ème édition, 1975, 371 p.
- PARIS F., 1990. "Tombes d'Iwelen (Niger-Aïr)", *Journal des Africanistes*, 60, 1 : 47-74.
- THOMAS, L.V., 1985. *Rites de mort : pour la paix des vivants*, Paris, Fayard, 294 p.